



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1493

Adhésion à l'association Vivacités Ile de
France - Désignation d'un représentant

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
L'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr. ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

1- Présentation de Vivacité

Association loi 1901, agréée Jeunesse Éducation Populaire, Vivacités Ile-de-France est un réseau d'acteurs qui se rejoignent autour d'une charte régionale pour promouvoir et développer l'éducation à l'environnement urbain sur le territoire francilien. Le réseau est un laboratoire d'idées, un lieu d'échanges et de formation, qui explore, par la pédagogie, de nouveaux modes d'intervention sur la ville. L'objet social de Vivacités IdF est de valoriser et promouvoir l'éducation à l'environnement urbain (EEU), ses acteurs et ses actions. L'EEU est un levier nécessaire à l'initiative citoyenne et à la production d'une ville solidaire et soutenable.

2- Pourquoi adhérer

Dans le cadre de sa compétence Nature en ville, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre dispose d'une Maison de l'Environnement dont la mission est de sensibiliser les habitants à l'environnement et au développement durable. L'adhésion au réseau Vivacité est en adéquation avec ces missions et permet de :

- connaître l'étendue des initiatives en matière d'éducation à l'environnement urbain et les soutenir
- proposer collectivement des projets pédagogiques et investir tous les cadres possibles d'intervention*
- explorer de nouveaux usages, et sans cesse, de progresser dans notre posture éducative
- associer tous les habitants, du plus jeune au plus âgé, aux processus de réflexion concernant leurs lieux de vie
- mener des actions de sensibilisation et d'éducation à la ville et aux territoires durables..

L'adhésion au réseau Vivacité permet également de :

- participer :
 - au développement de l'éducation à l'environnement urbain et du réseau Vivacités IdF en fonction des compétences de l'adhérent : intégrer les groupes de travail des projets portés par Vivacités IDF (formation, création d'outils pédagogiques, etc).
 - à une réflexion collective, à un partage d'expérience pour répondre aux défis urbains : prendre part ou initier des commissions de réflexion stratégiques et expérimentation pédagogiques liées à une thématique innovante à investir par le réseau.
 - en faisant la promotion et partageant ses champs de compétences en participant à des temps de rencontres et des actions sur le terrain.
- être valorisé :
 - être représenté auprès des partenaires institutionnels à l'occasion de nos rencontres et séminaires de réflexion animés par des têtes de réseau et collectifs franciliens ou nationaux.
 - diffuser nos actualités via les outils d'information et de communication de Vivacités IDF (newsletter, réseaux sociaux, site internet, auberge adhérent).
 - prendre part à différents événements pour valoriser nos projets et actions & promouvoir nos champs de compétences auprès du grand public ou d'autres acteurs de l'éducation à l'environnement (Festival du livre et de la presse d'écologie, la Rue est libre, etc).
- être accompagné :
 - Mise en relation, mise à disposition d'outils, d'expériences, de ressources humaines, d'analyse de projets, d'aide à la formalisation (écriture) de projet, accompagnement à la recherche de financement... (en lien avec le Pôle ressources)
- accéder à des ressources

S'enrichir du croisement des regards et bénéficier de l'expertise d'un réseau d'acteurs professionnels de l'éducation populaire, l'éducation à l'environnement, architecture & urbanisme, du tourisme durable et participatif, de la concertation, politique de la ville, de l'art et de la culture, etc grâce :

- au Pôle ressource
- à un réseau de compétences et d'acteurs
- à des co-formations, des cafés projets, des ateliers et rencontres

3- Comment adhérer

Pour adhérer à Vivacités, il est nécessaire de remplir le bulletin d'adhésion et de signer la charte des adhérents. L'adhésion prévue pour les collectivités de plus de 25 000 habitants est d'un montant de 150 € au titre de l'année 2019.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le formulaire d'adhésion au réseau Vivacité et la "Charte Régionale Île-de-France pour un Réseau d'éducation à l'environnement urbain" ;

Entendu le rapport de de Monsieur Le Président et sur sa proposition, ;

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'adhésion à l'Association Vivacités Ile de France.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la "Charte Régionale Île-de-France pour un Réseau d'éducation à l'environnement urbain", ainsi que tout document y afférent.
3. Décide que le représentant de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre auprès de Vivacités Ile de France est Madame Hélène De Comarmond.
4. Décide de verser la somme de 150 € pour adhérer à l'Association Vivacités au titre de l'année 2019.
5. Précise que la dépense est inscrite au budget 2019.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.